

## Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

**Produit**

**E&E / luminaires**

**Sous-famille de produit :** RÉFRIGÉRATEUR

**Référence du modèle :** RTUG2325EB

**Marque :** FAR

**Code produit :**

**Code EAN :** 4894223248006

### Qualités et caractéristiques environnementales du produit

	Critère	Donnée
Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées	7 %
	Recyclabilité du produit	Produit majoritairement recyclable
	Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins (X milligrammes) de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
	Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins (X milligrammes) de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
Décret n° 2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse	Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :	-
	Contient une substance extrêmement préoccupante	Oui
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :	Lead 7439-92-1
Décret n° 2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un	Contient un perturbateur endocrinien	Non
	Si oui, lequel/lesquels :	-

### Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

	Critère	Donnée
Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées	40 %
	Emballage compostable	Non
	Possibilités de ré-emploi de l'emballage	Non applicable
	Recyclabilité de l'emballage	Emballage majoritairement recyclable
Décret n° 2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse	Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :	-
	Contient une substance extrêmement préoccupante	Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :	-